

Assurance Nouveaux Véhicules Electriques Individuels

Le Produit

Notre produit a pour objectif de couvrir le conducteur d'un Nouveau Véhicule Electrique Individuels contre les dommages matériels subis et/ou le vol.

Des garanties optionnelles viennent compléter la couverture de ce produit:

- Protection du conducteur en cas d'accidents lors de l'utilisation du véhicule
- Remboursement des frais de défense pénale en cas d'accident de la circulation responsable.



Souscription



Offre



Indemnisation

Souscription



- **La valeur est inférieure ou égale à 8000 euros TTC**
- **Tous les véhicules NVEI sont assurés à l'exception des Speedbike, Scooter électrique ultraléger et VAE.**
- **Age minimum de souscription 18 ans.**
- **Vitesse maximale autorisée 25km/h**

Offre



- Vous êtes libres de choisir parmi les garanties suivantes
 - **Garantie Dommage** (matériels)
 - **Garantie Vol**
- Des options sont disponibles pour étendre la couverture de vos clients:
 - **Option Individuel Accident** (montant fixe par évènement)
 - **Option Protection Juridique**

Garanties / indemnisation

GARANTIES	FRANCHISES (TTC)	PLAFONDS (TTC)
Responsabilité Civile	Aucune Franchise	Plafond des garanties variable en fonction
Dommages corporels Dommages matériels		Sans limite 1 300 000€
Défense Pénale	Seuil d'intervention 700€ TTC	Jusqu'à 13 500€ par dossier (et dans la limite des plafonds prévus aux Conditions Générales).
Garantie Défense Pénale Garantie Recours	Seuil d'intervention 305€ HT	
Dommages suite à un accident dont attentats et actes de terrorisme	Franchise inscrite dans les Conditions Particulière	Valeur économique au jour du sinistre dans la limite de 8000€
Catastrophe Technologique	Néant	Valeur économique au jour du sinistre dans la limite de 8000€
Catastrophe Naturelle	Franchise légal	Valeur économique au jour du sinistre dans la limite de 8000€
Vol	10% des dommages avec un minimum de 100€	Valeur économique au jour du sinistre dans la limite de 8000€
Individuelle accident	10% d'AIPP	Indemnisation des dommages conducteur en cas de port du casque .
Formule Simple Formule Plus		50 000€ 200 000€

Gestion simplifiée



- La gestion des **contrats** (souscription, avenant, renouvellement) est prise en charge par notre partenaire BPO.
- La gestion des réclamation et des **sinistres** est prise en charge par notre partenaire BPO.